

Le Livret A voit son taux d'intérêt doublé



© 2022 Les Echos Publishing

Bonne nouvelle pour certains épargnants ! Un des produits bancaires les plus populaires va connaître prochainement une modification importante. En effet, le gouvernement vient d'annoncer que le taux du Livret A bénéficiera d'une hausse de son taux d'intérêt. Fixé jusqu'à présent à 0,5 %, il rapportera 1 % à compter du 1er février 2022. Une hausse de la rémunération qui a été actée afin de tenter de contrer l'inflation survenue ces derniers mois.

Cette revalorisation du taux d'intérêt signifie que le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, a suivi les recommandations du gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau. Ce dernier étant chargé d'appliquer la formule de calcul du taux. Selon le gouverneur de la Banque de France, ce taux de 1 % « serait de nature à mieux assurer la rémunération des détenteurs du Livret A, sans pour autant créer un surcoût trop important, afin de préserver le financement du logement social ».

Précision : la révision du taux du Livret A entraîne celle des taux du livret de développement durable et solidaire (LDDS), du livret d'épargne populaire (LEP) et du compte d'épargne logement (CEL). Leurs taux s'établiront respectivement à 1 % au lieu de 0,5 %, à 2,2 % au lieu de 1 % et à 0,75 % (taux inchangé).

Rappelons que l'on dénombre à ce jour plus de 55,7 millions de Livrets A ouverts. Contrats dont l'encours global, fin novembre 2021, représentait environ 343 milliards d'euros (chiffres Caisse des dépôts et Banque de France).

© 2021 Les Echos Publishing